

Publié en ligne le 9 avril 2024

Nombre d'Administrateurs :

- en exercice..... 13
- présents 11
- absents.....02
- votants..... 12
- procurations.....01

Le 19 février 2024 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 12 février 2024 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Gérard CAVALLI, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Jean-Paul SADOUX, Stéphanie VEREL

ABSENTS : Catherine BRISFER,

Mme Michèle RIZZANTE a été désignée secrétaire de séance.

◇ ◇ ◇

L'assemblée adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est tenue le 27 novembre 2023.

◇ ◇ ◇

0. Budget

0.1. Approbation du Règlement Budgétaire et Financier

Délibération n° 2024/01

VU la délibération n° 2023/09 du 16 octobre 2023, instituant la mise en œuvre du référentiel comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Le 16 octobre 2023, le CCAS a approuvé la mise en place du nouveau référentiel comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle nomenclature comptable prévoit l'obligation d'adopter d'un règlement budgétaire et financier (RBF) qui est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité.

Le RBF présente l'avantage de :

- ⇒ Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- ⇒ Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- ⇒ Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- ⇒ Combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Le règlement budgétaire et financier proposé se décompose en 9 thématiques :

- ⇒ La procédure interne de gestion financière
- ⇒ Les principes budgétaires et comptables
- ⇒ Le cadre budgétaire
- ⇒ La gestion des crédits
- ⇒ La gestion pluriannuelle
- ⇒ La gestion financière
- ⇒ La gestion patrimoniale

⇒ Les régies d'avance et de recettes

Ce règlement peut être révisé et pourra faire l'objet d'adaptation par voie d'avenant adopté en Conseil d'Administration.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'APPROUVER le Règlement Budgétaire et Financier tel que présenté dans le document annexé ;

◇ ◇

0.2. Approbation du Compte de Gestion 2023

Délibération n° 2024/02

Monsieur le Président rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2023 dressé par le comptable du service de gestion comptable d'Annecy, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2023, dont l'état des crédits consommés figure en annexe de la présente délibération.

◇ ◇

0.3. Approbation du Compte Administratif 2023

Délibération n° 2024/03

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.2313 et L.2321 ;

VU la délibération n° 2023/04 en date du 27 mars 2023 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2023 ;

VU la délibération n° 2023/13 en date du 27 novembre 2023 approuvant la décision modificative n° 1 ;

VU la délibération n°2024/02 en date du 19 février 2024 approuvant le compte de gestion 2023 ;
Monsieur Le Président présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2023 contenu dans la note de présentation jointe. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après avoir entendu cet exposé, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Compte Administratif 2023 joint en annexe, arrêté comme suit :

En section de fonctionnement :

=> Dépenses réalisées : 193 374,79 €

=> Recettes réalisées : 161 510 €

Monsieur le Président sort de la salle pour permettre au Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Laurence BACINO, de procéder à l'approbation du Compte Administratif du budget principal présenté pour l'exercice 2023, qui n'appelle ni remarques ni observations de sa part.

✧ ✧

0.4. Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Délibération n° 2024/04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-12,

Vu le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente,

Le Conseil d'Administration est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget prévisionnel du CCAS.

Le D.O.B présente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les membres du Conseil d'Administration sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget prévisionnel. Pour ce faire, Monsieur le Président présente à l'assemblée le Rapport d'Orientation Budgétaire lequel précise les orientations budgétaires, prévues sur l'exercice.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil d'Administration :

- D'examiner l'évolution du budget du CCAS : en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement ;
- De débattre de la politique d'équipement de la commune, de sa stratégie financière et fiscale en tenant compte du nouvel environnement macro-économique.

L'approbation de ce débat est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue de ce débat et de prémunir la collectivité contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'ENTÉRINER le Débat d'Orientation Budgétaire ainsi tenu.

DE DEMANDER à Monsieur le Président de prendre en considération les remarques relatives au projet de budget prévisionnel 2024.

✧ ✧ ✧

1. Action sociale

1.1. Décisions du Président – Dernières aides accordées

Laurence BACINO informe les administrateurs des décisions prises par le Président du CCAS depuis le dernier Conseil d'Administration.

Dix décisions ont été prises pour des bons alimentaires pour un montant total de 506,70€ (cinq-cent-six euros et soixante-dix centimes), et une décision se rapporte à la prestation traiteur pour le repas des aînés du 17 mars 2024.

✧ ✧

1.2. Mutuelle communale – 1^{er} retour sur la mise en place du dispositif

Laurence BACINO présente un premier retour de la mise en place de la mutuelle communale. Elle rappelle que la signature officielle de la convention de partenariat avec la mutuelle JUST a eu lieu le vendredi 19 janvier 2024.

La réunion publique qui s'est tenue le mardi 6 février 2024 a rassemblé 220 personnes.

Les permanences ont débuté ce lundi 19 février. Les délais de rendez-vous étant actuellement de deux mois, une deuxième journée de permanence va être proposée, un mardi sur deux, à compter du 5 mars jusqu'au 30 avril.

Pour rappel, la prise de rendez-vous à ces permanences peut s'effectuer par téléphone au 0 809 546 000 ou sur le site www.just.fr/nos-agences/epagny-metz-tessy.



2. Logement

2.1. Logements sociaux – Point sur les attributions

Laurence BACINO présente les dernières attributions de logements sociaux, réservation communale, qui ont eu lieu :

- T3 PLUS Cœur Village (Metz-Tessy) : Mme MARTINS DA FONSECA
- T4 PLS Terrasses des Cèdres (Metz-Tessy) : M et Mme YUCEL
- T2 PLAI La Bouchère (Epagny) : M. SARR
- T2 PLUS La Bouchère (Epagny) : Mme LEROUX
- T2 PLAI Le Bois de Rose (Epagny) : Mme SAVARD



2.2. Logements communaux – Point sur les départs et arrivées

Laurence BACINO présente les derniers mouvements intervenus au sein des logements communaux d'urgence :

- Maison Viéran :
 - o RDC : occupé de mi-décembre à mi-janvier par Mme TEYPAZ, suite à des violences conjugales. Madame a obtenu un logement social sur la commune.
 - o 1^{er} étage : toujours occupé par Mme BARLET
- Maison Bornous :
 - o RDC gauche : occupé par la famille GHANIM. Suite à la séparation du couple, Madame a obtenu un logement social et Monsieur reprend le bail.
 - o RDC droite : les travaux de rénovation ont débuté en janvier
 - o 2^e étage : occupé par Mme BOUTEMEUR depuis début janvier suite à des violences conjugales.
- Studio Presbytère : libre
- Maison 33 bis chemin des Trois Châteaux : occupée depuis décembre par la famille ROUX, durant les travaux de leur appartement à Gillon suite à l'incendie qui a eu lieu en avril 2022.



3. Aînés

3.1. Colis de Noël – Bilan de la distribution 2023 et remerciements

La distribution s'est bien déroulée. Six colis n'ont pas pu être distribués à leurs bénéficiaires et ont pu être remis à des personnes ne remplissant pas les conditions d'âge mais étant suivies par le service Affaires sociales.

De nombreuses cartes de remerciements ont été reçues et sont portées à la connaissance des administrateurs. Beaucoup remercient les enfants des écoles pour les jolies cartes de vœux qui accompagnaient les colis.

Jean-Paul SADOUX demande s'il est possible, pour les colis de Noël 2024, que les cartes soient mises sur le dessus des colis afin d'être visibles avant leur ouverture.

Martine COUTAZ précise que les enfants des crèches participeront à la confection des cartes pour cette année et rappelle que le Conseil Municipal Jeunes souhaite être associé à la prochaine distribution.



3.2. Repas des aînés – Point sur la préparation de la journée du 17 mars 2024

Laurence BACINO fait un point sur la préparation du repas des aînés. Les invitations adressées aux habitants âgés de 70 ans et plus ont été envoyées le 8 février 2024. Celles-ci précisent que le nombre est limité à 378 personnes.

A ce jour, on comptabilise 237 inscriptions.

Une présentation du menu proposé par le traiteur PAUVERT est projetée.

Comme déjà précisé lors du précédent conseil d'administration, il est rappelé que l'animation sera assurée par Animafêtes qui proposera une animation musicale ainsi qu'un quiz.

Monsieur le Président souhaite participer à la rédaction de ce dernier.

Laurence BACINO précise que les décorations de table seront confectionnées par les enfants des écoles lors des temps périscolaires et extrascolaires. Cette dernière, accompagnée de Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI et Corinne MASSE, les installeront sur les tables le dimanche matin et, comme l'année dernière, inséreront les flyers reprenant les activités proposées par le CCAS en 2024 sous chaque assiette.

L'orgue de barbarie sera installé dans la « Rue » et actionné par M. Laurent POUDREL lors de l'accueil des invités.



3.3. Animations trimestrielles – Présentation du planning 2024

Laurence BACINO présente tout d'abord un bilan de la première animation de 2024, l'après-midi « galette des rois » du 15 janvier dernier. Cela a été une belle manifestation qui a réuni 140 personnes. Les galettes et boissons ont été commandées auprès de la cuisine centrale.

Quelques photos sont projetées.

Lors des vacances de février, ce jeudi 22 février, une nouvelle rencontre intergénérationnelle est organisée entre les adhérents de l'Ancolie et les enfants de Croc'Loisirs, en salle Grenette, lors d'une répétition de la chorale.

Le lundi 8 avril 2024 à 14h, le film « Notre Dame brûle » sera projeté au Tremplin.

D'autres rencontres sont prévues pour les vacances d'avril et les vacances d'automne.

Le mercredi 12 juin, un après-midi de rencontre sera proposé au Trait d'Union. Des jeux (belote, scrabble,...) et les terrains de pétanque seront à disposition de ceux qui le souhaitent. Il sera proposé aux amateurs de pâtisserie de venir faire partager leurs talents culinaires.

Lors de la semaine bleue qui se déroulera du 30 septembre au 4 octobre 2024, diverses animations seront proposées : une marche, une pièce de théâtre (à confirmer), un atelier beauté des mains, un après-midi convivial. Laurence BACINO explique que désormais il n'y aura plus de thés dansants au vu du faible nombre de participants dans le contexte d'économie budgétaire actuel. Stéphanie VEREL émet l'idée d'utiliser l'orgue de barbarie pour permettre de maintenir un côté festif et chantant lors des rencontres conviviales. Cette proposition sera étudiée par le service.

Le 25 novembre, une nouvelle projection cinématographique sera proposée (choix du film à confirmer).



4. Questions diverses

Laurence BACINO partage avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration une photo prise lors de sa visite au domicile de Mme Eugénie GERMAIN avec Roland DAVIET, à l'occasion du 100^e anniversaire de cette dernière.

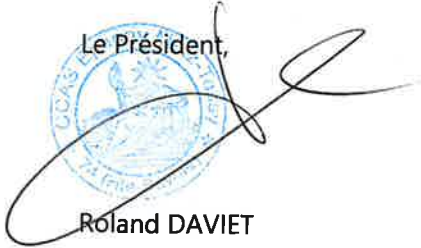
Les prochains Conseils d'Administration sont fixés : Lundi 8 avril 2024 et Lundi 27 mai 2024.

◆ ◆ ◆

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h00.

◆ ◆ ◆

Le Président,



Roland DAVIET

La secrétaire de séance,



Michèle RIZZANTE